



**REGLEMENT INTERIEUR**  
**COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DU VAR**  
**ANIMATIONS DEPARTEMENTALES JEUNES**

**Saison 2018 / 2019**

L'objet de ce règlement est :

- de définir les animations départementales « jeunes » proposées par le comité du VAR pour la saison à venir,
- de préciser les devoirs et obligations du comité départemental, des clubs organisateurs et des clubs participants pour le bon déroulement de ces animations,
- de définir un règlement commun à chacune des animations départementales et particulier pour la finale,
- de fixer les tarifs (engagement, Cotisations, Location et prêt matériel, Caution).
- 

Ces animations sont organisées par les Clubs du Var sous l'égide du Comité Départemental.

## **1. Définition du calendrier**

Une proposition de dates est établie dès le début de la saison et adressée à tous les Clubs. Les lieux sont déterminés au fur et à mesure de la demande. Les Clubs devront avoir entrepris préalablement les démarches pour la mise à disposition des installations sportives. Les dates et lieux sont confirmés lors de l'Assemblée Générale.

Pour la saison 2018 / 2019 sont prévues :

### **5 animations individuelles et 1 finale départementale**

14 octobre 2018	Six-Fours-Les-Plages	1er Départemental
11 novembre 2018	La Seyne/Mer	2 <sup>ème</sup> Départemental
27 janvier 2019	Cogolin	3 <sup>ème</sup> Départemental
17 mars 2019	Draguignan	4 <sup>ème</sup> Départemental
12 mai 2019	Fréjus	5 <sup>ème</sup> Départemental
2 juin 2019	Toulon	Finale Départementale

## 2. Animations et formules

### 2.1 Animations

Les animations départementales jeunes comporteront 6 rencontres composées de 5 animations qualificatives et d'une finale départementale qui sera baptisée « Championnat du Var ».

En fonction du nombre de participants, le choix de la mixité sera laissé à l'appréciation du Directoire Technique et des responsables de Clubs. De même le Comité se réserve le droit d'ouvrir les animations aux clubs des départements limitrophes. Le choix des catégories et armes sera entériné par le comité directeur.

Un classement général séparé Garçons / Filles sera établi dans tous les cas.

### 2.2 Catégories, Armes

Ces animations seront organisées pour les 24 catégories suivantes :

<b>M9</b>	2010- 2011	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
<b>M11</b>	2008 - 2009	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
<b>M13</b>	2006 – 2007	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles
<b>M15</b>	2004 – 2005	Fleuret – Epée - Sabre	Garçons et filles

Les tireurs et tireuses M17 né(e)s en 2003 débutant(e)s sont accepté(e)s dans les animations M15. A partir de 8 participants, ils seront regroupés.

Des rencontres peuvent être organisées pour les plus jeunes à l'initiative des clubs.

### 2.3 Formules pour les animations qualificatives et équipement

Catégorie	Lame	Type de poignée	Formule	Nb de touches et durée des matchs en poule	Nb de touches et durée des matchs en TED	Dimension de la piste	Type de matériel
M9 Fleuret Epée Sabre	0 Ø max coquille Fl 90mm Ep 115mm Sa 125X140	Droite	2 tours de Poule	3 touches pour le fleuret et sabre 4 touches à l'épée en 2'		L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N

M11 Fleuret Epée	0 Ø max coquille Fl 90mm Ep 115mm	Droite	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches en 2'	8 touches en 2x2' avec 1' de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M11 Sabre	0 Ø max coquille 125X140mm	Droite	2 tours de Poule puis 1 tour de poule et TED	4 touches	8 touches avec 1' de pause à 4 touches	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N
M13 Fleuret Epée	2 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule et TED	4 touches en 3'	8 touches en 2x3' avec 1' de pause	L : 10 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N
M13 Sabre	2 Ø max coquille 140X150mm	Libre	1 tour de poule et TED	5 touches	10 touches avec 1' de pause à 5 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 350N, 800N
M15 Fleuret Epée	4 ou 5 Ø max coquille Fl 120mm Ep 135mm	Libre	1 tour de poule et TED	5 touches en 3'	10 touches en 2x3' avec 1' de pause	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N
M15 Sabre	4 ou 5 Ø max coquille 140x150mm	Libre	1 tour de poule et TED	5 touches en 3'	15 touches avec 1' de pause à 8 touches	L : 14 m L : 1,5 à 2m	Tenue 350N Sous cuirasse 800N Gant 800N

Pour la catégorie M11, les deux premières animations seront organisées sous la formule de deux tours de poules. Les trois animations suivantes seront organisées sous la formule d'un tour de poule puis d'un tableau d'élimination directe.

Les tireurs sont répartis dans les poules initiales suivant leur classement départemental actualisé à la veille de la compétition. En cas de participation de tireurs hors département, leur classement départemental respectif sera utilisé.

Les poules seront constituées de 5, 6 ou 7 tireurs, (4 à éviter). Si une catégorie regroupe 8 participants ou moins, ils seront rassemblés en une poule unique.

La troisième place ne sera pas tirée en tableau d'élimination directe.

Les quatre premiers de chaque catégorie seront à minima récompensés. Dans un esprit d'animation, il est préconisé de récompenser l'ensemble des participants en petites catégories.

## **2.4 Qualification et formule du « Championnat du Var »**

### **2.4.1 Classement à l'issue des 5 animations et qualification**

- A l'issue de la 5<sup>ème</sup> animation qualificative, un classement général est établi par le Comité Départemental à partir des résultats des animations qualificatives. Seuls sont retenus pour la qualification au championnat les 4 meilleurs résultats pour chaque participant. Les points acquis par les tireurs à chaque compétition sont identiques au barème de la ligue.

En cas d'égalité aux points, la meilleure progression départage les tireurs.

Ce classement sera largement diffusé auprès des Clubs, sous une présentation attractive, permettant de valoriser la performance des premiers classés.

**Les premiers du classement général** sont qualifiés dans les catégories M9, M11, M13 et M15. Le Comité Directeur du Comité Départemental détermine le nombre de qualifiés par catégories en fonction du nombre de participants lors d'une réunion du Comité Directeur au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

- Un second classement, sur la saison, sera établi en tenant compte des 5 animations départementales. Un diplôme sera remis aux 3 premiers dans chaque catégorie afin de récompenser leur assiduité le jour de la finale.

### **2.4.2 Formule**

Un tour de poules dédoublées et tableau d'élimination directe.

- M9 poules 4 touches en 3' puis tableau 6 touches en 2 x 2' – Pause 1'
- M11 poules 4 touches en 2' puis tableau 8 touches en 2 x 2' – Pause 1'
- M13 poules 4 touches en 3' puis tableau en 8 touches en 2x3' – Pause 1'
- M15 poules 5 touches en 3' puis tableau 10 touches en 2 x 3' – Pause 1'

## **3. Horaires des épreuves**

Ils sont laissés au choix du Club organisateur en fonction de la capacité d'accueil de ses installations sportives, en conséquence :

**OBLIGATION DE FAIRE PARVENIR LA NOTE D'ORGANISATION AUX CLUBS A MINIMA 3 SEMAINES AVANT LA DATE DE L'EPREUVE.**

## 4. Devoirs et obligations du club organisateur et du comité départemental

### 4.1 Consignes pour le club organisateur :

#### 4.1.1 Avant la compétition

Trois semaines à minima avant l'épreuve, envoyer à chaque Club et au secrétariat du Comité régional la note d'organisation précisant la date, le lieu, les horaires, avec si possible le plan d'accès au Gymnase concerné.

Préparer sa compétition la veille, avec l'enregistrement des engagements depuis l'extranet de la FFE sur un logiciel de gestion des compétitions.

Ne pas oublier de récupérer le classement actualisé. **Celui-ci est disponible sur le site de du Comité Régional sous forme de fichiers d'échange.**

Le Club organisateur a en charge de récupérer le matériel de signalisation et pistes d'Escrime du Comité et de le ramener en bon état sur son lieu de stockage (Six Fours), ou de le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant si celui ci s'engage à ramener TOUT le matériel sur son lieu de stockage en bon état.

**L'inscription des tireurs s'effectuera en ligne sur le site extranet de la FFE sauf pour les M17 par courriel au club organisateur.**

**Le passeport compétition est requis pour les catégories concernées.**

#### 4.1.2 Pendant

Composition du Directoire Technique qui veillera au bon déroulement des épreuves :

- . Le Président du Comité Départemental ou son représentant
- . Le Responsable Départemental de la Commission d'Arbitrage ou son représentant
- . Le Responsable technique du Club organisateur ou son représentant

La Remise des Récompenses doit se faire à l'issue de chaque épreuve pour les quatre premiers de chaque catégorie.

Les compétitions sont gérées informatiquement.

Les résultats de chacune des compétitions sont enregistrés sous forme de fichiers d'échange pour permettre la mise à jour du classement général départemental.

Les résultats complets de la compétition (tours de poules, tours éliminatoires, classement général) sont enregistrés sous forme de fichiers d'échange pour permettre leur affichage sur le site du Comité Régional d'escrime Provence Alpes Cote d'Azur ....

Les dossiers complets de la compétition seront enregistrés et compactés sous forme de fichiers d'échange de manière à conserver tout au long de l'année une trace de la compétition.

### 4.1.3 Après

Le soir même de la compétition :

- Les fichiers d'échange, doivent être envoyés au comité régional (contact@escrime-paca.fr) avec copie au comité départemental ([escrime.var@neuf.fr](mailto:escrime.var@neuf.fr))...
- La liste des arbitres doit être envoyée au président de la CRA [frederic.molina@sfr.fr](mailto:frederic.molina@sfr.fr)
- Organiser le retour du matériel à Six - Fours, ou le remettre EN TOTALITE au Club organisateur suivant

## 4.2 **Devoir du comité**

### 4.2.1 Vérifier mise à jour du classement et diffusion des résultats sur internet

Le comité départemental est responsable de la tenue du classement départemental et de sa mise à jour sur le site internet du Comité.

- mise à jour du site avec les résultats de la compétition **dans les 2 jours suivant la compétition** si respect du transfert des fichiers.
- mise à jour du classement actualisé,
- mise à jour du site avec le classement actualisé **dans les 7 jours suivant la compétition** si respect du transfert des fichiers.

### 4.2.2 Soutien financier

#### Compétitions qualificatives

Le Club organisateur perçoit du Comité Départemental une aide qui s'élève à :

**230 € \***

Cette somme est attribuée pour l'achat des récompenses et la rétribution des arbitres, en complément des engagements.

\* : Si bien sûr celui-ci est à jour de sa cotisation annuelle

Cotisation 2018 / 2019 est de 80€

Sauf si le club n'a pas organisé d'animation départementale depuis 2ans celle-ci sera de 120€

#### Championnat du VAR

Le Championnat du Var est organisé par un Club sous l'égide du Comité Départemental avec l'assistance logistique et les particularités suivantes :

- Les récompenses sont prises en charge par le Comité Départemental
- Le Comité Départemental compense s'il y a lieu la différence financière entre la somme des engagements et le coût de l'arbitrage (Les 230 euros prévus pour les animations départementales ne sont donc pas versés).

### 4.2.3 Soutien matériel

Le comité tient à disposition (à Six - Fours) le matériel pour le prochain Club organisateur.

En sachant qu'il lui sera demandé une caution de 100€

Elle sera rendue au retour de celui-ci avec matériel retourné en bon état de marche.

Les éventuelles pannes et dysfonctionnements doivent être signalés.

## 5. Règlement de la compétition

### 5.1 Engagements - Arbitrage

- Droit d'engagement : 7€ par tireur pour une arme et une catégorie, le paiement se fait lors de l'inscription.
- Arbitres : **chaque Club doit fournir 1 Arbitre à partir 4 tireurs par arme.** Les clubs inscrivent les arbitres Régionaux et Départementaux, diplômés ou en formation (en priorité ceux inscrits sur la feuille d'engagement).
- Rétribution des arbitres

ARBITRES	½ JOURNEE	JOURNEE
Non Diplômé en formation interdépartementale	10 €	20€
Diplômé interdépartemental ou en formation régionale	12 €	25 €
Diplômé régional et national	20 €	40 €

Sur proposition du référent la rémunération de l'arbitre peut être revue à la hausse en fonction de son activité sur la journée.

#### ○ Rôle de l'arbitre

Les fonctions de l'arbitre chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour expliquer les règles, mettre en confiance l'enfant et dédramatiser les situations et aider les enfants dans les branchements et débranchements.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non interventions pendant l'assaut soit strictement respectée.

- Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées. Une clémence sera accordée aux fautes de matériel pour les catégories M9 à M11.
- L'arbitre a sa disposition un carton **BLANC**. Celui-ci me permet d'arrêter un match à n'importe quel moment et demander de l'aide au DT ou à l'organisateur de la compétition

### 5.2 Surclassement, Doublement des Armes

Du fait de l'évolution de la réglementation relative au certificat médical d'absence de contre-indication, la demande de tout sur classement (simple, double) requiert l'utilisation d'un formulaire spécifique, valable pour une saison sportive à télécharger sur le site de la FFE.

Le sur classement est possible à partir de la catégorie M11 2<sup>ème</sup> année.

La mixité est autorisée, selon le nombre et l'avis du Directoire Technique.

### 5.3 Equipement

- Tenue des tireurs

	<b>M9</b>	<b>M11</b>	<b>M13</b>	<b>M15</b>
<b>Tenue</b>	350 N	350 N	350 N	350N
<b>Sous-protection</b>	350 N	350 N	800 N	800N
<b>Lame</b>	0 Mini Epée Ø 115mm	0 Mini Epée Ø 115mm	2 Mini Epée Ø 135mm	4 ou 5
<b>Type de poignée</b>	Droite	Droite	Libre	Libre

Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 5 aout 1994) et le label FFE ou FIE.

- Taille des pistes :

<b>Catégories</b>	<b>Longueur</b>	<b>Largeur</b>
M9 – M11 – M 13	10 m	1,5 à 2 m
M13 sabre – M 15	14 m	1,5 à 2 m

- L'attaque en Flèche est autorisée à partir de la catégorie M15.

### 5.4 Classement

Le classement de la journée est établi pour chaque catégorie selon le classement défini par les poules et les tableaux éliminatoires. En cas de participation de tireurs non-varois, il sera établi deux classements : Le classement de l'épreuve de la journée et le classement des tireurs uniquement varois qui alimentera le classement annuel.

### 5.5 Récompenses

Le Club organisateur récompense, au minimum les quatre premiers dans chaque catégorie. Récompense identique pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> places.

Lors du Championnat du Var, seront récompensés les quatre premiers du classement général pour les catégories à 8 tireurs et les huit premiers du classement général pour les catégories à 16 tireurs qualifiés.

### 5.6 Le « bon esprit » d'une compétition

- La rigueur d'organisation est compatible avec l'attente festive des jeunes escrimeurs
- Les responsables des clubs participants sont concernés par l'organisation technique (arbitrage, réparation matériel etc ...)
- La formule de compétition est clairement présentée et expliquée aux participants, notamment aux plus jeunes.
- Les parents sont invités, calmement, avec motivation et persuasion, à ne pas se mêler des assauts des compétiteurs



- Le fait d'accepter de participer à une activité escrime en tant que tireur, arbitre, assesseur, enseignant, accompagnateur implique l'engagement d'honneur du participant de respecter et de faire respecter les règlements, ainsi que de remplir ses fonctions avec courtoise, la plus scrupuleuse impartialité et l'attention la plus soutenue.

## 6 Prêt et location du matériel

### 6.1 Tarif location Matériel (Décision en AG du 13 Septembre 2014 à Hyères)

#### Location hors ligue pour manifestation non prévu calendrier

Location Pistes (podium ou en tissu) .....	40€ l'unité ;
Appareil Signalisation .....	30€ l'unité ;
Enrouleurs.....	20€ la paire.

### 6.2 Prêt Matériel hors Département AM et Var

Ce prêt ne peut être effectué sans l'avis de chaque président des Comités Départementaux et de la caution correspondante (100€).

Règlement adopté le 15 septembre 2018, par l'assemblée générale.

**Maitre Frédéric MOLINA**  
**Président du Comité Départemental**  
**D'escrime du Var**

